



Demande de raccordement au réseau d'eaux pluviales urbaines

Travaux nécessitant l'établissement d'un devis
Votre dossier doit être complet pour être traité
> voir notice au dos

Le raccordement au réseau des eaux pluviales
n'est pas obligatoire
> Se référer à l'avis du permis de construire

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal Commune

L'habitation est-elle existante : oui non Puisard : oui non Puits : oui non

Nature du bâtiment

Maison individuelle Immeuble / Collectif Etablissement artisanal ou industriel Surface de parking :

Gestion des Eaux pluviales

Mode de gestion retenu

- Rejet total au réseau
- Gestion à la parcelle avec rejet limité
- avec trop plein avec débit de fuite
- ↘ Débit prescrit :
- Autre :

Exutoire

- Rejet réseau Eaux Pluviales Urbaines
- Rejet réseau enterré voirie
(Soumis à l'autorisation du gestionnaire)
- Rejet au fossé
- Autre :

Observations :

.....

Vous souhaitez être contacté pour des précisions techniques au n°

Le Propriétaire :

Mme // M. Nom Prénom

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel.....

Ou ENTREPRISE Contact

Obligatoire pour les professionnels : N° SIRET (joindre un extrait Kbis)

Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission nationale Informatique et Liberté.

Il est convenu que :

- . Vous assurez la bonne séparation des eaux usées et pluviales
- . Vous acceptez les conditions spécifiées dans le règlement de service
- . Vous êtes informé qu'il est strictement interdit de rejeter les eaux pluviales dans un puits de prélèvement d'eau

Fait le :
Signature

Notice d'application raccordement au réseau d'eaux pluviales urbaines

1 - Remplir et Signer le formulaire au dos




2 – Joindre les pièces justificatives :

- . Le formulaire de « Demande de Raccordement Eaux Pluviales Urbaines »
- . L'attestation notariale de propriété.
- . Le plan de situation
- . Le plan de masse
- > Avec indication de la position de la boîte de branchement souhaité
- > Avec indication de la position des ouvrages
- . Le plan de coupe de l'ouvrage de régulation du débit (avant rejet au réseau) avec diamètre de la régulation
- . Avis du permis de construire (concernant les EPU)

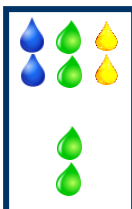
3 – Retourner votre demande à votre pôle de proximité :

Légende

La SPL les « Eaux du SAG^e » facture :

-  l'eau potable
-  l'assainissement collectif
-  le pluvial

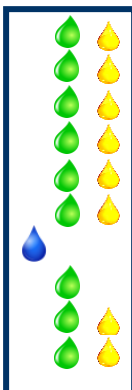
Labarthe-sur-Lèze
Le Vernet



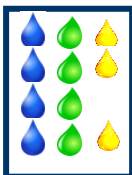
Lagardelle-sur-Lèze
Venerque



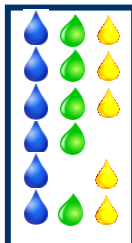
Capens
Labastidette
Lamasquère
Lavernose-Lacasse
Le Fauga
Longages
Mauzac
Noé
Saint Clar de Rivière
Saint-Hilaire



Frouzins
Portet sur Garonne
Roques sur Garonne
Seysse



Eaunes
Pinsaguel
Pins Justaret
Roquettes
Saubens
Villate



Le Pôle Lèze

880 Chemin d'Embourrel
31860 Labarthe sur Lèze
N° 05 61 08 82 34
usagers.leze@sivom-sag.fr

Le Pôle Louge

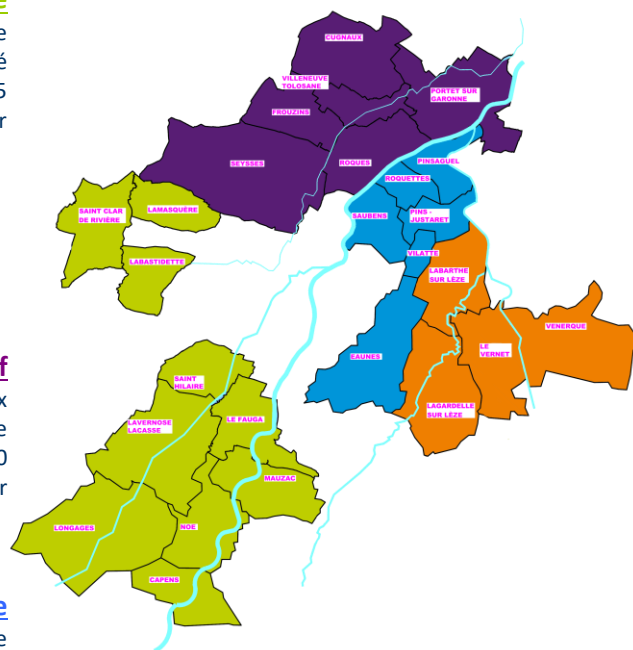
4 rue du Collège
31410 Noé
N° 05 61 87 84 35
usagers.louge@sivom-sag.fr

Le Centre Administratif

45 Chemin des Carreaux
31120 Roques sur Garonne
N° 05 62 20 89 50
usagers.saudrune@sivom-sag.fr

Le Pôle Ariège

2 Avenue de Toulouse
31860 Pins-Justaret
N° 05 62 11 73 60
usagers.ariège@sivom-sag.fr



4 – Délai de réception de votre dossier :

Afin d'étudier la réalisation technique et financière de votre projet, conformément au règlement de service en vigueur, votre dossier devra nous parvenir **au minimum 3 mois avant tout début de travaux.**

Aucun déversement ne sera autorisé sans l'obtention préalable de l'autorisation de branchement au réseau d'Eaux Pluviales Urbaines.

5 – Le devis

Un devis vous sera envoyé après la réception de votre dossier complet.

Délai à prévoir : 1 mois.

Pour la réalisation des travaux, vous devez retourner :

- ✓ **Un exemplaire du devis Eaux Pluviales Urbaines signé**, accompagné du règlement (agrafé au devis) à l'ordre de " SPL les Eaux du SAG° ".
- ✓ **Un exemplaire de la photo de l'emplacement du futur branchement dûment signé.**

La signature du devis vaut commande avec obligation de paiement.

Dès réception, le chèque sera encaissé et la facture vous sera alors adressée.

Les travaux seront programmés dès réception du règlement.

6 – Dès le branchement eaux pluviales urbaines effectué

Vous devez procéder au raccordement de votre habitation.

Après la réalisation de votre raccordement, vous devez contacter votre pôle de proximité pour fixer un rendez-vous avec un technicien.

A l'issue de ce contrôle, un certificat de conformité vous sera remis.

Ce contrôle permet de s'assurer que les points de collecte d'eau de pluie sont reliés à un ouvrage d'infiltration ou au réseau public de collecte des eaux pluviales, en conformité avec les prescriptions données dans le cadre du permis de construire.

Ce test consiste également à vérifier que les installations intérieures (toilettes, cuisine...) de votre propriété sont correctement raccordées au réseau public d'assainissement.

Schéma explicatif des raccordements aux réseaux Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines

